



Guide pratique à l'entretien de la banque d'images du Shom



Sécurité et information

BESOIN DE PHOTOGRAPHIES POUR LE DEPARTEMENT INFORMATIONS ET OUVRAGES NAUTIQUES DU SHOM

Introduction

L'information nautique, communément appelée « infonaut », est toute information descriptive de l'environnement maritime qui intéresse le navigateur. Pour un service hydrographique national, tel que le Shom, la collecte des informations nautiques est une tâche essentielle. Le Shom y contribue avec les moyens dont il dispose mais il n'est pas le seul. Il travaille aussi de concert avec la marine nationale, les acteurs institutionnels (Grands Ports Maritimes, DDTM/DML etc ...) et les usagers de la mer qui sont tous impliqués dans la sécurité de la navigation. La remontée de cette information nautique peut prendre différentes formes ou être véhiculée selon différents supports comme la photographie.

Les photographies sont un apport significatif pour se situer dans un environnement et rendre compte clairement des dangers présents. L'apport de nouvelles prises de vue est essentiel pour tenir à jour les produits du Shom et plus particulièrement les Instructions Nautiques.

Ce guide a pour objectif de fournir quelques règles simples, accompagnées d'exemples de photographies types, afin de vous guider pour transmettre des images pertinentes pour le Shom.

I- Généralités

Tous les types de photographies, accompagnées d'annotations, sont utiles pour reporter une information, un danger,... Cependant, en ce qui concerne les Instructions Nautiques, les besoins du Shom se distinguent principalement en 4 types de prises de vue (Figure 1):

- Les vues panoramiques (PA)
- Les vues en plan moyen (PM)
- Les vues en gros plan (GP)
- Les vues obliques (VO)

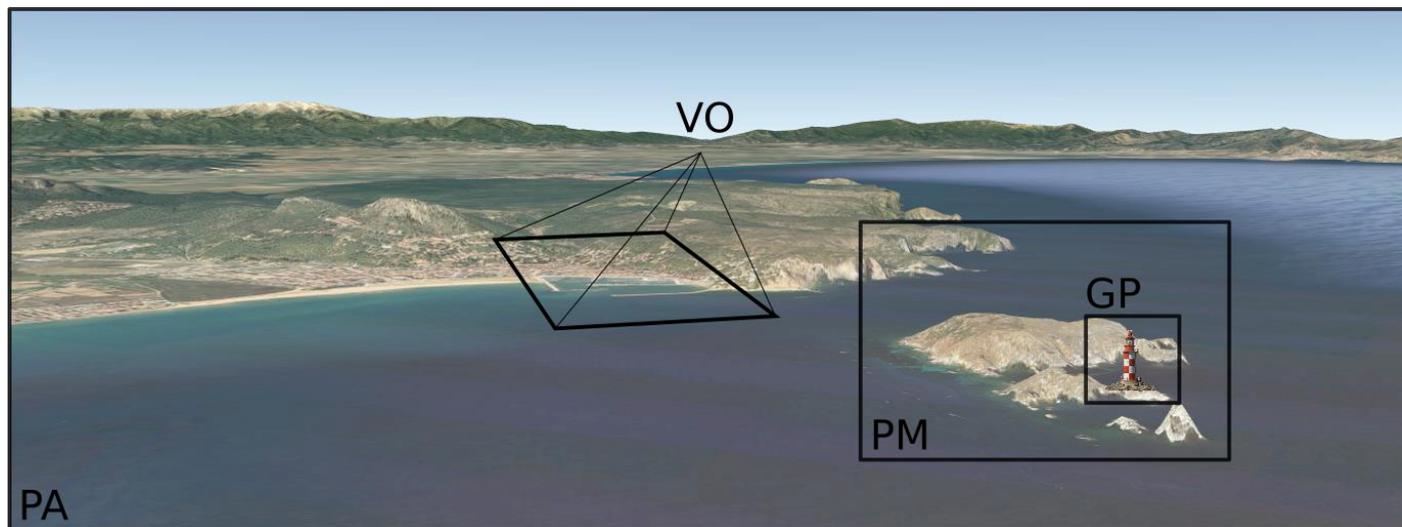


Figure 1: Les différentes vues de la côte (panoramique: PA; plan moyen: PM; gros plan: GP; vue oblique: VO).

Quel que soit le type de prise de vue, il est utile :

- **de prendre les photographies du large vers la côte ou le port**, en ayant si possible les premières balises d'entrée (éviter les prises de vue de la terre vers la mer). Le but étant de visualiser l'axe de présentation du navire avec une hauteur faible (sauf pour les vues obliques) pour être le plus réaliste possible ;
- d'avoir des photos du même endroit à différents moments de la marée ;
- d'avoir des photos prises à la fois de jour et de nuit. Les photographies de nuit sont également riches en informations (signalisation lumineuse, éclairage urbain ...)
- d'éviter de prendre des photos à contre-jour et dans de mauvaises conditions de visibilité. La photo ne doit pas être sombre ou surexposée.

Les prises de vues peuvent être faites à partir d'un avion (altitude 150m max) ou de la passerelle d'un navire. A défaut, elles peuvent être réalisées de tout point suffisamment haut pour offrir un point de vue intéressant.

II- Vues panoramiques

Les panoramas sont des photographies à petite échelle représentant la bande côtière telle qu'elle est vue de la passerelle d'un bâtiment (Figure 2). Ils permettent de **se repérer lorsque l'on arrive du large**.

Ils sont pris à une distance comprise entre quelques kilomètres (petits panoramas) et deux à trois dizaines de kilomètres (grands panoramas). Suivant la hauteur de la côte, ne pas hésiter à s'éloigner pour obtenir une meilleure vision des amers.

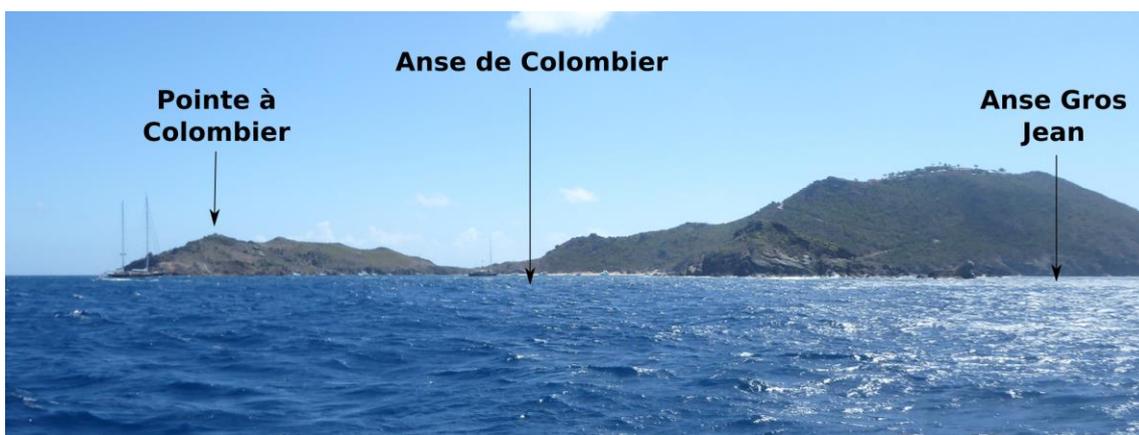


Figure 2: Exemple de vue panoramique.

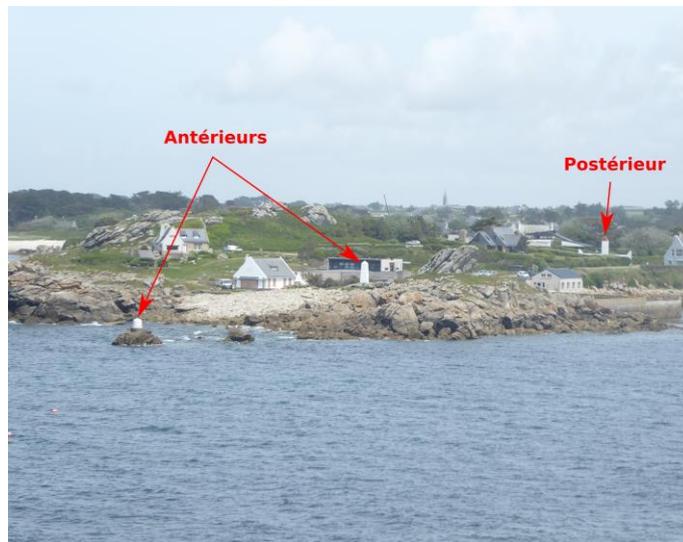
III-Vues en plan moyen

Les vues en plan moyen permettent de **représenter des points remarquables dans leur environnement**, comme par exemple des amers ou du balisage (Figure 3). Il s'agit de vues de présentation (en rapprochement) à l'arrivée du port ou de zones de mouillages à hauteur de passerelle (distance comprise entre 200 et 2000 mètres). La présence de l'horizon et de la surface de l'eau, dans l'image, aide à la localisation du point remarquable.

Les photographies d'alignement se rangent également dans cette catégorie. L'altitude de prise de vue est sensiblement celle du sujet principal. Le site est horizontal ou légèrement positif pour faire ressortir le sujet de l'arrière-plan ou du ciel. Dans la mesure du possible, il est préférable d'identifier et de prendre les alignements sans les aligner parfaitement afin de laisser apparaître l'amer postérieur.



Arrivée devant une pointe avec son phare



Identification d'un alignement

Figure 3: Exemples de vues en plan moyen.

IV- Vues en gros plan

Les gros plans sont des photos d'amer ou de balisage, à grande échelle. Ils permettent d'identifier précisément un point remarquable (Figure 4). La meilleure situation est d'être au plus proche de l'objet afin **d'avoir les détails et identifier le nom apparent lorsqu'il existe**. Par ailleurs, le sujet principal ne doit pas être noyé dans l'arrière-plan.



Entrée de port



Amer

Figure 4: Exemples de vues en gros plan.

V- Vues obliques

Les vues obliques fournissent des vues d'ensemble des baies, des rades, des ports et mouillages (Figures 5). Elles permettent d'**identifier les infrastructures à terre ainsi que les chenaux ou les alignements d'entrée** (Figure 6).

Elles sont prises à une altitude relativement élevée. Il faut être suffisamment éloigné et à une bonne hauteur pour avoir l'étendue de la zone à couvrir. Pour les ports étendus, il peut être utile d'avoir plusieurs plans afin de couvrir l'ensemble des infrastructures avec un bon niveau de détails.

Dans le cas d'une photographie de port, dans la mesure du possible, l'axe de prise de vue doit être celui de la passe d'entrée du port.

La distance horizontale doit être comprise entre 200 et 1500 mètres. Il faut veiller à ne pas avoir une vue trop verticale ou déformée.



Arrivée au mouillage



Arrivée dans un port

Figure 5: Exemples de vues obliques.



Figure 6: Exemples de vues obliques pour identifier un alignement.

VI- Transmission des photographies au Shom

Pour être exploitables, les photographies doivent faire au minimum 300 dpi et 4 Mo. Si possible, il est préférable d'accompagner les photographies :

- d'une position ;
- d'une orientation ;
- d'une date ;
- de l'heure de prise de vue ;
- d'annotations. Cependant, il est indispensable d'avoir accès à la photographie d'origine.

Les photographies peuvent être adressées directement aux secteurs géographiques concernés :

- France métropolitaine : na-fra@shom.fr
- Outre-Mer : na-om@shom.fr
- Europe : na-eur@shom.fr

Elles peuvent également être adressées à l'adresse générique nautique@shom.fr.

Tout envoi doit être accompagné du formulaire « Contribution à la banque d'images du Shom » ci-dessous, rempli et signé.

Merci beaucoup pour votre contribution.

CONTRIBUTION A LA BANQUE D'IMAGES DU SHOM

Considérant que le Shom recherche des photos sur la mer, le littoral, les phares, les sentiers côtiers, les ports, les sports nautiques, la pêche, la plaisance ou autres thèmes liés au maritime pour alimenter sa banque d'images afin d'illustrer ses publications et en particulier les Instructions Nautiques (IN),

Considérant qu'en contribuant à cette banque d'images, les photos prises par les tiers peuvent potentiellement figurer sur les publications du Shom,

Considérant enfin l'attachement du Shom au respect des droits moraux des **auteurs par l'apposition sur toutes photographies figurant sur l'une de ses publications de la mention des nom et prénom de l'auteur(e)**,

Le tiers contributeur par le dépôt de photographies à la banque d'images du Shom déclare :

Je, soussigné(e), Mreprésentant pour la présente licence (*nom de l'entité représentée*).

- Déclare être l'unique auteur(e) des photographies déposées ce jour au Shom et/ou être habilité(e) à concéder les droits ci-dessous énoncés,
- Déclare concéder à titre gracieux et non exclusif pour le monde entier et pour la durée de protection applicable une licence au Shom l'autorisant à utiliser mes photographies déposées ce jour au Shom comprenant notamment :

- le droit de reproduire et / ou de faire reproduire les photographies dont notamment, le droit de fixer, faire fixer, reproduire, faire reproduire, d'enregistrer, de faire enregistrer par tous procédés techniques connus ou inconnus à ce jour, sur tous supports connus ou inconnus à ce jour, en tous formats, en utilisant tous rapports de cadrages, les images en noir et blanc ou en couleurs de tout ou partie des photographies, sans limitation de nombre pour les besoins du Shom.

- Le droit de numériser, moduler, compresser et décompresser, digitaliser ou reproduire les photographies ainsi que de les stocker, en vue de leur transfert ou leur diffusion sur tous supports et par tous modes et procédés technologiques pour les besoins du Shom.

- Le droit de représenter ou de faire représenter, les photographies en public en intégralité ou partiellement, de quelque façon que ce soit, sur tous supports et par tous procédés connus ou inconnus à ce jour publics ou privés, gratuits ou payants pour les besoins du Shom.
- Le droit d'adaptation c'est-à-dire retoucher et/ou modifier la photographie, sans la dénaturer, pour les besoins du Shom notamment aux regards des usages de l'édition, (éventuels recadrages, détours, retouches de fichiers numériques).
- Le droit d'exploiter la photographie à toutes fins utiles pour le Shom et notamment dans un cadre commercial ou promotionnel, dans tous les médias (notamment la télévision, la presse, Internet, par affichage, sur les ouvrages etc.).

Remarque : Toutes photographies déposées au Shom dans le cadre de la contribution à la banque d'images du Shom doivent être datées et comporter le nom de leur auteur(e)(s) (y compris s'il s'agit d'une personne morale). La présente licence ne s'applique qu'aux photographies datées du jour de sa signature.

A (.....), le (.....)

Pour (*nom de l'entité représentée si besoin*)

Nom, prénom, fonction (si besoin)

signature